

H01 : Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT)

Bureau référent : PF2

Définition

L'observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) est une structure régionale ou interrégionale d'appui, d'évaluation et d'expertise scientifique placée auprès de l'agence régionale de santé, et membre du réseau régional de vigilance et d'appui. Cette structure est chargée de l'animation d'une politique coordonnée de bon usage des produits de santé et de bonnes pratiques en termes de qualité, sécurité et d'efficience.

Références concernant la mission

Décret n° 2017-1483 du 18 octobre 2017 relatif aux observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique
Articles R1413-90 et R1413-91 du Code de la Santé Publique

Critères d'éligibilité

a) Niveau national

La dotation est attribuée aux OMEDIT désignés par le DGARS ;

b) Niveau régional

Peuvent bénéficier d'un financement au titre de cette MIG les structures rattachées à un établissement de santé. Le financement est alloué à l'établissement de santé au sein duquel est implanté l'OMEDIT.

Chiffres clés

En 2017, 22 établissements ont été financés au titre de cette mission pour un montant global de 5 457 799€.

Montants délégués par structure:

- 1er quartile : 106 448€
- Médiane : 177 100€
- 3ème quartile : 259 238€

Périmètre de financement

Le financement MIGAC est le seul et unique mode de financement des OMEDIT.

Leurs missions précisées dans le décret visent à assurer :

- un appui à l'élaboration des contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins et à l'analyse de leurs rapports d'évaluation ;
- le suivi médico-économique et l'analyse des prescriptions, dispensations et utilisations des

médicaments ainsi que des produits et des prestations.

Un rapport d'activité (PIRAMIG) est réalisé chaque année permettant de réaliser un bilan en regard du programme d'actions prédéfini.

Aucune autre mission que celles définies dans le décret ne sont financées par ailleurs.

Critères de compensation

Cette MIG est actuellement en base (financement historique).

Des travaux de modélisation de la MIG sont en cours afin que chaque OMEDIT puisse assurer les missions du décret. Ainsi, la répartition de cette MIG comprendra une part fixe couvrant les charges de personnels et une part variable dépendant du nombre d'établissements de santé, d'EPHAD, et de professionnels libéraux de la région.¹

Prise en compte du coefficient géographique

L'exercice de la mission ne génère pas de surcoûts liés à l'implantation géographique.

Les coefficients géographiques seront appliqués sur la modélisation en cours

Les coefficients géographiques ont été appliqués sur une partie des financements pour les raisons suivantes.

Évaluation a posteriori de la pertinence du financement de la mission

Existence d'un rapport d'activité : Oui Piramig

Ce rapport d'activité est-il standardisé entre les ES ? Oui

Ce rapport d'activité est-il informatisé ? Oui

Les rapports d'activité et les données qui le composent sont-ils :

- validés par les directions des établissements : Oui
- visés par les ARS : Oui
- validés par les ARS : Oui
- adressés ou directement accessibles à la DGOS : Oui
 - Sinon, à quel organisme sont-ils adressés ?

Préciser les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de résultat :

Actions de contractualisation : nombre de CAQES signés, nombre de lits MCO

Actions d'évaluation : nombre de rapports d'étape annuel évalués, suivi des consommations, ciblage des établissements dans le cadre du programme gestion du risque, audit au sein d'établissements de santé (thème, méthode, nombre d'établissements impliqués / période, nombre de visite sur site pour un audit ou une évaluation)

Actions de formation ; thème, personne par journée

Actions de communication : publication : nombre par catégorie (Articles parus dans des revues avec

¹ Sous réserve de validation définitive

comité de lecture, communications orales, posters, rapports, bulletin d'information), site internet :
Nombre de visites ou de sessions / nombre de visiteurs / an, Titre de la « page à succès », Liste de diffusion (nombre d'abonnés, nombre de messages adressés /an)
Actions d'animation : Assemblée annuelle : nombre de participants, nombre de réunions, journées régionales : nombre de journées, nombre de participants, lieux, commissions spécialisées : nombre de commissions, nombre de participants.